

Devoirs du SHN/SBN :

Le statut d'étudiant sportif de haut niveau impose à tout étudiant de :

- S'impliquer activement dans la réussite de son projet universitaire. Dans cette perspective, l'étudiant s'engage notamment à fournir toute nouvelle information relative à sa pratique sportive et susceptible d'avoir un impact sur le suivi et la réussite de sa scolarité (modification de la charge d'entraînement, stages, calendrier des compétitions, blessures, etc.) ;
 - Suivre le cursus défini dans le projet et se présenter aux contrôles prévus dans le contrat ;
 - Répondre à toute convocation de son responsable d'année ou du correspondant SHN, pour faire le point sur le déroulement de ses études ;
 - Représenter et promouvoir l'image de l'université Savoie Mont-Blanc lors de diverses manifestations, compétitions universitaires ou toutes autres sollicitations ;
 - Utiliser les installations sportives de l'université en se conformant aux règlements desdites installations.
-

Le non-respect par l'étudiant de ses engagements ou du contrat SHN annuel, entraînera l'abrogation du statut par décision du président ou de la présidente de l'université après avis de l'enseignant référent et du correspondant SHN. L'abrogation du statut entraîne la résiliation du contrat SHN annuel et la suppression des aménagements qui y sont attachés.